

Séance du 09 juin 2011

NOTIFICATION PROVISOIRE

**Point A24: Elections communales et provinciales de 2012.
Marché public « vote électronique ».
Rapport d'analyse des offres.**

(GW IX/2011/09.06/Doc. 3444.01/P.F.)

Note rectificative

(GW IX/2011/09.06/Doc. 3444.02/P.F.)

DECISION :

1. Le Gouvernement charge le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville :

- de sursoir à attribuer le marché;
- d'organiser le retour au vote papier, pour les élections de 2012, dans les 39 communes pratiquant actuellement le vote électronique ;
- de présenter le rapport d'analyse des offres à ses homologues de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région flamande et du Fédéral en vue d'envisager une éventuelle collaboration dans l'organisation des prochaines élections régionales de 2014 sur base d'un système « voting pen ».

2. Il charge le même Ministre :

- de présenter le rapport d'analyse des offres aux 39 communes pratiquant actuellement le vote électronique afin d'envisager leur participation financière dans le développement d'un système « voting pen » lors des prochaines élections régionales de 2014;
- d'examiner les pistes de financement possible quant au développement d'un système « voting pen » ;
- d'entamer les mesures de concertation intra-belge afin d'envisager un accord de coopération reconnaissant un système de vote électronique à l'occasion des élections de 2014 ;
- de lui présenter un avant-projet de décret modifiant le livre II de la 4ème partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Renaud Witmeur
Secrétaire du Gouvernement